

L'ENVIRONNEMENT EN ACTION!

L'action, c'est dans notre nature !



Mémoire sur le développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec

Présenté au :
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

Dans le cadre de la commission
d'enquête sur le développement
durable de l'industrie des gaz de
schiste au Québec

Beloil, 11 novembre 2010



TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC (NAQ) ET RÉSUMÉ DE SES ACTIVITÉS	1
2.	LES MILIEUX NATURELS MONTÉRÉGIENS ET LEUR CONSERVATION	2
2.1	<i>État de situation des milieux naturels de la Montérégie</i>	2
2.2	<i>Les corridors forestiers et la ceinture verte de Montréal</i>	3
2.3	<i>Les objectifs de conservation du MDDEP</i>	6
3.	LES SERVICES RENDUS PAR LES MILIEUX NATURELS À LA SOCIÉTÉ	6
4.	PRÉOCCUPATIONS ET QUESTIONNEMENTS DE NAQ EN LIEN AVEC LE PROJET	8
4.1	<i>Impacts sur la biologie des milieux naturels</i>	8
4.1.1	Fragmentation et destruction des milieux naturels	8
4.1.2	Augmentation des milieux de lisière et perte d'habitats forestiers intérieurs	9
4.1.3	Menace pour la biodiversité	9
4.2	<i>Impacts sur la qualité de l'environnement</i>	9
4.3	<i>Impacts sur le tourisme</i>	10
5.	SUGGESTIONS RELATIVES À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE	10
	RÉFÉRENCES	12

Mémoire rédigé par :

Joanie Beaulieu B. Sc. Biol., M. Env., agente de développement, Nature-Action Québec

Révision : Pascal Bigras, MGP, M. Sc. Env., directeur général, Nature-Action Québec



Membres de la commission,

Au nom du conseil d'administration de Nature-Action Québec (NAQ), nous vous transmettons dans le présent mémoire nos réflexions sur le projet d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste en Montérégie. Nous souhaitons vous faire part de nos préoccupations concernant la préservation des milieux naturels et de la diversité biologique qu'ils renferment. Propriétaire de plusieurs terrains de milieu naturel en Montérégie et accompagnateur de propriétaires privés vers la conservation volontaire à perpétuité, NAQ a à cœur la conciliation harmonieuse des usages et des usagers de ces territoires. Nous émettons donc quelques recommandations qui, nous l'espérons, aideront à l'atteinte de cet objectif.

1. PRÉSENTATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC (NAQ) ET RÉSUMÉ DE SES ACTIVITÉS

Nature-Action Québec (NAQ) est un organisme de bienfaisance et à but non lucratif qui a pour mission de guider les gens et les organisations vers l'application de meilleures pratiques environnementales. Il œuvre avec les municipalités, les entreprises, les organismes communautaires et les citoyens à la réalisation de projets collectifs qui contribuent à améliorer l'environnement, la santé, le bien-être et la qualité de vie pour la population québécoise. Fondé en 1986, NAQ compte aujourd'hui sept domaines d'interventions :

1. la gestion des milieux naturels;
2. l'efficacité énergétique résidentielle;
3. la lutte aux changements climatiques;
4. la gestion environnementale;
5. la gestion des matières résiduelles;
6. la consommation responsable et
7. la santé environnementale.

Avec ses 24 années d'expérience, plus de 700 projets et 40 M\$ investis en environnement depuis sa création en 1986, NAQ a su développer une expertise enviable dans la gestion et la réalisation de projets environnementaux et l'établissement de partenariats. Depuis 2007, **NAQ est reconnu comme organisme bénéficiaire du Programme de dons écologiques d'Environnement Canada et peut se voir céder des propriétés à des fins de conservation à perpétuité.** L'organisme œuvre également auprès de propriétaires privés afin de les guider dans la conservation volontaire de leur terrain. Parmi les récents projets d'intendance et de gestion des milieux naturels réalisés chez NAQ, mentionnons :

Protection des écosystèmes forestiers de l'île Perrot (maintenant Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges). Projet en cours depuis 2009 visant l'acquisition de connaissances des écosystèmes forestiers de l'île Perrot et la promotion de la conservation volontaire. Ce projet écosystémique prend en 2010 une ampleur plus régionale en incluant les massifs forestiers de Vaudreuil-Dorion jusqu'à Pointe-Fortune. La promotion de la conservation volontaire, utilisée conjointement à une démarche d'accompagnement des gestionnaires du territoire, est le principal moyen d'intervention.



Plan de gestion durable du mont Rougemont. Projet en cours depuis 2002 en collaboration avec l'Association du mont Rougemont, une association locale. Il vise la mise en place d'une gestion durable au mont Rougemont pour assurer la conservation des sites les plus fragiles, l'implication de la communauté et le maintien d'activités économiques rentables à long terme pour les propriétaires. L'approche retenue est celle de l'intendance communautaire. À ce jour, plus de 1 000 hectares (ha) ont été inventoriés et plus de 200 ha sont protégés grâce à la conclusion d'ententes de conservation.

Protection et mise en valeur du Corridor forestier du mont Saint-Bruno. Projet en cours depuis 2005 en partenariat avec la Fondation du mont St-Bruno. Il vise à protéger et mettre en valeur un autre corridor forestier qui s'étend depuis Calixa-Lavallée jusqu'à La Prairie. L'approche retenue est aussi celle de l'intendance communautaire, mais avec une démarche parallèle d'accompagnement des gestionnaires du territoire, notamment pour ce qui est des milieux naturels situés en zone blanche.

Protection et développement durable du mont Yamaska. Impliqué au mont Yamaska dès 1994, NAQ a relancé le programme « sous mon aile » en 2006, en partenariat avec la Fondation pour la conservation du mont Yamaska. Ce programme a comme objectif premier de prêter assistance aux propriétaires intéressés à intégrer les richesses de leur propriété au sein de leur exploitation et à obtenir un accompagnement dans leurs actions. Il implique également des démarches de conservation dans le but de préserver l'aspect naturel et la diversité du mont Yamaska, sans pour autant exclure les activités économiques destinées à satisfaire les besoins du développement humain.

Acquisition d'une partie de la Colonie des Grèves (Contrecoeur) à des fins de conservation. En 2009, NAQ et la Ville de Contrecoeur ont acquis conjointement une partie du Bois de Contrecoeur, soit 65 ha d'une forêt d'intérêt métropolitain en vue d'une conservation à perpétuité.

Acquisition via des dons écologiques de trois propriétés au Boisé du Tremblay à Boucherville. En décembre 2007, NAQ a reçu en donation 41 ha de milieux naturels dans le cadre du Programme de dons écologiques du gouvernement du Canada. Au même endroit, il a également fait l'acquisition de 28 ha supplémentaires. NAQ protège donc ces terrains, qui font partie du Corridor forestier du mont Saint-Bruno, à perpétuité et en assurera également la gestion à long terme.

2. LES MILIEUX NATURELS MONTÉRÉGIENS ET LEUR CONSERVATION

2.1 État de situation des milieux naturels de la Montérégie

La région de la Montérégie fait principalement partie des domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer cordiforme et de l'érablière à tilleul. Ces domaines, qui couvrent l'ensemble du sud-ouest du Québec, bénéficient d'un climat doux, d'une saison de croissance relativement longue et de sols particulièrement fertiles ce qui leur permettent d'abriter une très grande biodiversité. Ils renferment plusieurs espèces floristiques et fauniques qui sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. Conséquemment, nous y retrouvons une des plus grandes variétés d'espèces à statut précaire de toutes les régions du Québec. La région constitue ainsi un véritable bastion de biodiversité (Tardif, B. *et al*, 2005).



L'intervention humaine a au fil du temps, modifié de façon marquée le paysage forestier et naturel de la Montérégie. Les développements résidentiels, les infrastructures routières, l'agriculture se sont implantés, au détriment des boisés et autres milieux naturels. La superficie forestière moyenne du territoire de la Montérégie se situe aujourd'hui sous le seuil critique du 30 %. D'ailleurs, plusieurs MRC se retrouvent même sous les 20 %. Le couvert forestier de la région diminue de façon alarmante chaque année, suite à l'intervention humaine. Le taux de perte de superficies forestières pour l'ensemble de la Montérégie a été évalué à 2,31 % en moyenne pour la période allant de 2004 à 2009. Certaines MRC (Haut-Richelieu, Roussillon, Vaudreuil-Soulanges) ont notamment vu leurs superficies forestières diminuer de plus de 4 % (Sokpoh, K, 2010).

Les conséquences de cette situation sont la fragmentation des milieux naturels et une destruction des habitats pour la faune et la flore régionales. Ces conditions nuisent à la survie de plusieurs espèces notamment aux espèces fauniques et floristiques d'intérêt (espèces à statut précaire et rares). Les superficies de milieux naturels résiduels ne sont pas toujours en mesure de remplir leurs besoins vitaux. En effet, la perte et la fragmentation des habitats sont reconnus comme deux facteurs majeurs expliquant le déclin des espèces (Environnement Canada, 2004).

2.2 Les corridors forestiers et la ceinture verte de Montréal

Les corridors forestiers sont des boisés répartis sur un territoire donné et reliés les uns aux autres. Ceci permet à la faune et à la flore de s'y déplacer afin de satisfaire leurs besoins vitaux. L'ensemble de ces habitats forestiers forme un couloir, d'où l'appellation de corridor forestier. Depuis plusieurs années, NAQ travaille avec divers acteurs de la région (organismes et propriétaires privés) à la préservation des milieux naturels résiduels en Montérégie qui une fois rassemblés, forment ces corridors forestiers. Les efforts investis dans la conservation de ceux-ci (corridor forestier du Mont-Saint-Bruno, corridor vert de Vaudreuil-Soulanges et les corridors des Montérégiennes) visent à protéger et mettre en valeur l'intégrité des boisés et des milieux naturels d'importance en formant des liens écologiques de part et d'autre des milieux naturels, de manière à contrer la perte et la fragmentation de l'habitat d'une multitude d'espèces fauniques et floristiques, notamment de plusieurs espèces à statut précaire.

Selon le même principe que les corridors forestiers, la **ceinture verte de Montréal** est composée, d'un amalgame de milieux naturels (forêts, milieux humides de toutes sortes, friches arbustives, etc.) qui, combinés les uns aux autres, dessinent une barrière naturelle sur le pourtour de la métropole. Celle-ci traverse sur la Rive-Nord, les MRC de Mirabel, Thérèse-de-Blainville, Les Moulins, l'Assomption et Joliette, tandis qu'elle s'étend sur les MRC du Bas-Richelieu, de Lajemmerais, de la Vallée-du-Richelieu, de Longueuil, de Roussillon, de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges sur la Rive-Sud. Les figures aux pages suivantes illustrent la ceinture verte et le projet de corridor forestier du mont St-Bruno.

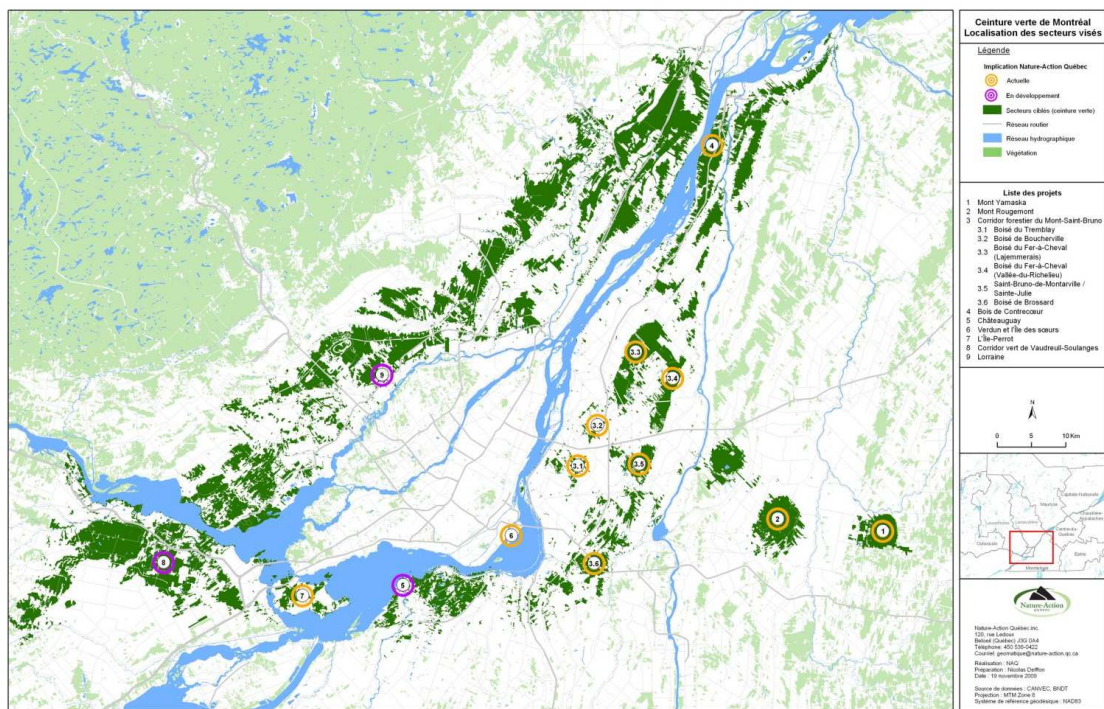


Figure 1 : La ceinture verte de Montréal, source : Nature-Action Québec

Les trois corridors verts montréalais au sein desquels NAQ contribue aux efforts de conservation font partie de cette ceinture verte. Encore méconnue des résidents de la grande région métropolitaine, celle-ci leur offre maints avantages.

Afin d'assurer la préservation de ces corridors forestiers et du coup, de la ceinture verte, NAQ, a acquis plusieurs terrains afin d'en assurer la protection à perpétuité. À ce jour, plus de 500 hectares de milieux naturels sont légalement protégés par NAQ et ses partenaires ou sont en voie de l'être. En plus de ces acquisitions, NAQ accompagne des centaines de propriétaires privés dans des démarches visant l'intendance privée de milieux naturels. L'intendance est la conservation volontaire que fait un propriétaire d'un milieu se trouvant sur sa propriété au bénéfice de la collectivité. Ces propriétaires sont donc rencontrés individuellement et accompagnés dans les orientations de conservation à mettre en œuvre sur leurs propriétés.

La conservation de ces milieux est tout indiquée dans le contexte régional décrit au point 2.1 ci-haut. Les diverses acquisitions et démarches d'intendances qui y sont réalisées permettent de ralentir de façon localisée, la fragmentation des habitats fauniques et floristiques d'importance. Une concertation et une collaboration de tous les acteurs (Organismes, ministères, propriétaires, entreprises, etc.) de la région est nécessaire afin de décupler les impacts de ces initiatives de conservation.

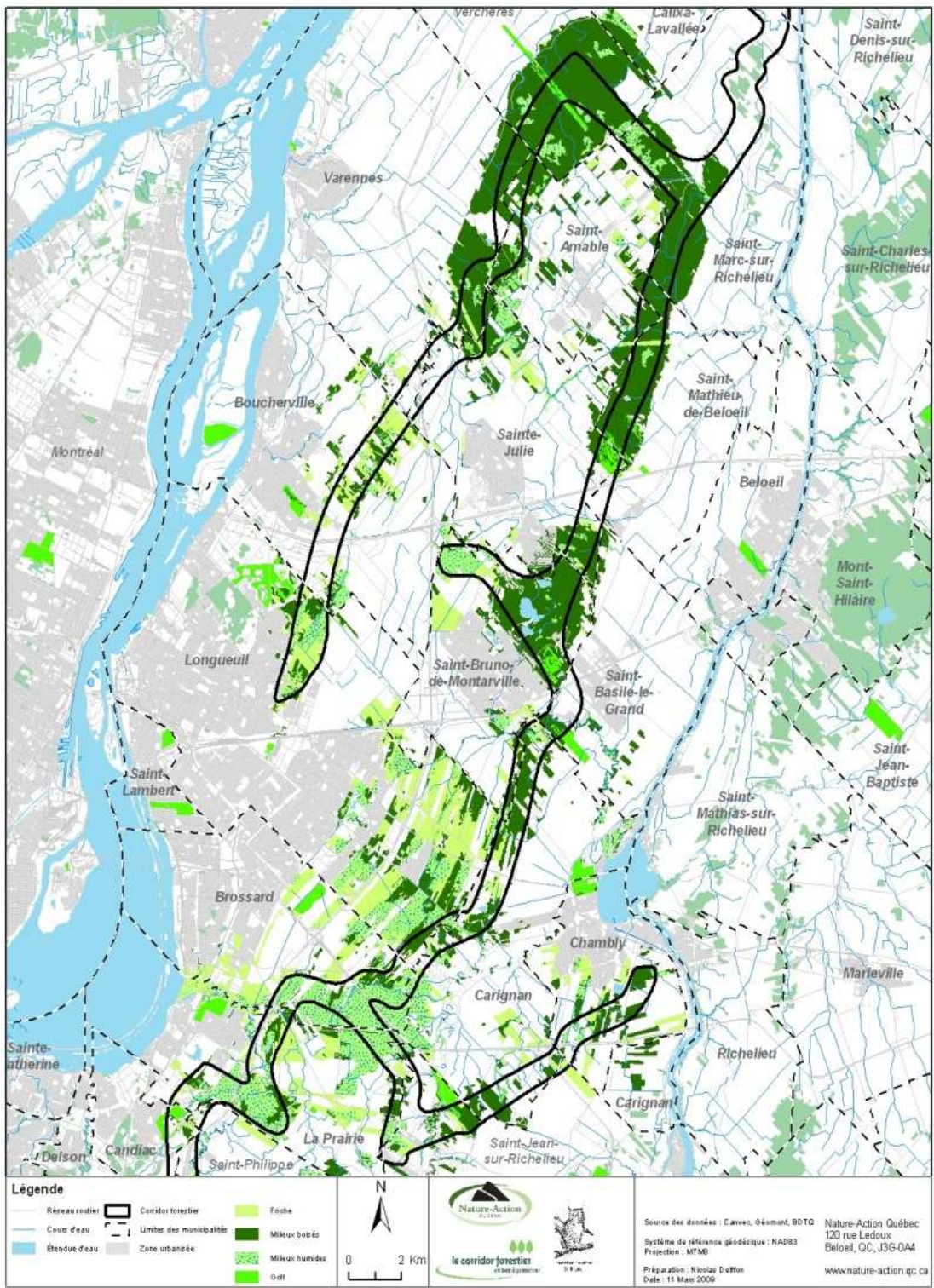


Figure 2 : Le corridor forestier du mont-Saint-Bruno, source : Nature-Action Québec



2.3 Les objectifs de conservation du MDDEP

Le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) s'efforce depuis plusieurs années de protéger de plus en plus de milieux naturels du territoire québécois. En 2009, le taux de 8,12 % d'aires protégées a été atteint. L'objectif a été actualisé et le MDDEP vise maintenant 12 % pour l'horizon 2015 (MDDEP, 2010).

La majorité des territoires protégés sont cependant situés en région boréale où les milieux naturels sont principalement de tenure publique. La région des basses terres du Saint-Laurent, quant à elle, ne contient que 4,50 % d'aires protégées. Il semble que cette situation soit causée par la tenure privée de ces milieux. De plus, l'érablière à caryer cordiforme et l'érablière à tilleul sont reconnues comme trop peu présentes dans le réseau des aires protégées, malgré l'objectif de représentativité de tous les écosystèmes du territoire (MDDEP, 2010).

3. LES SERVICES RENDUS PAR LES MILIEUX NATURELS À LA SOCIÉTÉ

Les services écologiques rendus par les écosystèmes sont de plus en plus étudiés et reconnus. Trop souvent, la valeur de ces derniers n'est pas considérée au même titre qu'un service tangible pour lequel une facture doit être payée (ex. : traitement des eaux par une centrale). Sous-estimés, les services rendus par nos milieux naturels sont, la plupart du temps, laissés de côté ne permettant plus de faire une évaluation des coûts et bénéfices valable face à la conservation ou la destruction d'un milieu pour un autre usage à caractère économique. Voici donc un petit aperçu des fonctions intrinsèques de ces milieux.

Les espaces boisés remplissent plusieurs fonctions. Outre le maintien d'habitats et de refuge pour la faune et la flore, discuté précédemment, ils jouent un rôle important dans la régulation et l'épuration de l'eau. D'autre part, ils contribuent à la stabilisation des sols et à la lutte contre l'érosion hydrique et éolienne des sols. En absorbant l'eau du sol et en la relâchant dans l'air ambiant par le processus d'évapotranspiration, ces écosystèmes contribuent au rafraîchissement de l'air, devenant ainsi un précieux allié face aux problématiques d'îlots de chaleur urbains et à l'adaptation aux changements climatiques. Ils contribuent aussi à la lutte aux changements climatiques de par leur fonction de puits de carbone. Ces écosystèmes remplissent aussi des fonctions d'épuration de l'air en éliminant les contaminants atmosphériques et améliorent du coup la qualité de l'air (Canards Illimités Canada, 2006a; Olewiler, N, 2004). Cette dernière fonction est d'autant plus importante en zone urbaine comme c'est le cas en Montérégie.

Pour leur part, les milieux humides (marais, marécages, tourbières, étangs) remplissent les fonctions de filtration et rétention de l'eau de ruissellement, limitant ainsi les impacts des inondations. Ils agissent comme des éponges et absorbent une grande quantité de l'eau. Ils sont donc des outils essentiels pour l'adaptation aux changements climatiques, puisqu'une hausse des précipitations est anticipée. Les milieux humides sont de plus des filtres naturels, permettant ainsi de retirer certains contaminants anthropiques de l'eau s'écoulant ensuite vers les milieux aquatiques (lacs, rivières, eaux souterraines). Ils contribuent en plus au maintien de

la nappe phréatique essentielle à l'alimentation humaine et animale de même qu'à l'irrigation des cultures. Finalement, ils sont au même titre que les forêts, des puits de carbone importants et des habitats et milieux de vie de choix pour des centaines d'espèces animales et végétales (Canards Illimités Canada, 2006b).

Les corridors forestiers et la ceinture verte de Montréal sont principalement constitués de milieux forestiers et de milieux humides. Ils offrent donc une combinaison des bénéfices exposés précédemment aux collectivités de Montréal et des couronnes nord et sud. De plus, les liens entre les milieux naturels formant le corridor permettent de maintenir une diversité biologique en offrant aux espèces la possibilité de recoloniser des endroits d'où elles avaient disparu. Ceci permet d'ailleurs d'assurer des échanges génétiques entre les populations, ce qui contribue à améliorer la qualité des populations. Le maintien d'une diversité génétique offre, pour sa part, des services au niveau de la pollinisation des fleurs des végétaux nécessaires à l'alimentation humaine, à la fabrication de produits pharmaceutiques, au contrôle des ravageurs, à la purification de l'eau et à la régulation des déchets (Canards Illimités Canada, 2006c).

D'autre part, les milieux forestiers offrent des possibilités d'activités à retombées économiques (chasse, acériculture, bois) et d'activités récréatives et touristiques (écotourisme, pêche sportive, randonnée, photographie, etc.) (Olewiler, N. 2004). Plusieurs études ont démontré que la proximité d'un espace vert par rapport à une propriété est le premier facteur affectant à la hausse le prix de vente d'une propriété (Lutzenhiser, M., and Netusil, N.R., 2001).

Tous les services et fonctions des milieux naturels décrits ci-haut ont une valeur monétaire, soit de par la nature du service rendu ou de par les retombés économiques sur la région des activités praticables dans les milieux. La dégradation de ce capital naturel implique généralement la perte de bien des avantages et d'importants services jadis offerts par ces écosystèmes. Les impacts de cette perte sont trop souvent observés après coup (inondations plus fréquentes, îlots de chaleur de plus en plus généralisés en zones urbaines, coûts reliés à la santé décuplés, etc.). Il est ensuite très difficile de revenir à l'état de départ.

Voici quelques exemples de valeur attribuée aux services rendus par les écosystèmes (plusieurs sont des données applicables à la forêt boréale. Elles ne sont exposées qu'à des fins d'exemple) :

- Les coûts reliés aux pertes de sols suite à l'érosion au Québec sont estimés entre 5 et 17 millions de dollars par année, excluant certains facteurs tel la dépollution des cours d'eau (COGEBY, s.d.).
- La valeur associée à la séquestration du carbone par la forêt boréale canadienne est estimée à 849,2 milliards de dollars (Canards Illimités Canada, 2006a).
- Plusieurs études ont chiffré la valeur annuelle des services d'un hectare de milieu humide (habitats fauniques et floristiques, approvisionnement en eau, contrôle de l'érosion, du vent, des vagues, des tempêtes, des inondations, activités récréatives) entre 5 792 \$ et 24 330 \$ (Olewiler, N., 2004).



- Les services de contrôle des ravageurs par la faune aviaire de la forêt boréale canadienne ont été évalués à 5,4 milliards de dollars par année (Anileski, M. et Wilson, S., 2005).
- Les émissions polluantes industrielles de la région boréale du Canada occasionnent des coûts des soins de santé qui ont été évalués, pour 2002, à 9,9 milliards de dollars (Anileski, M. et Wilson, S., 2005).

4. PRÉOCCUPATIONS ET QUESTIONNEMENTS DE NAQ EN LIEN AVEC LE PROJET

Considérant l'importance des milieux naturels résiduels de la Montérégie, il va de soi que des questionnements sur l'impact éventuel des activités d'exploration et d'extraction des gaz de schiste sur ces derniers surviennent. Les prochaines sections exposeront ces préoccupations.

4.1 *Impacts sur la biologie des milieux naturels*

La déforestation pour des installations de prospection ou de forage ainsi que pour les structures connexes (routes, etc.) dans un des milieux naturels résiduels de la région impliquerait divers impacts sur ces milieux et leur fonctionnalité.

4.1.1 **Fragmentation et destruction des milieux naturels**

Si des espaces boisés devaient être coupés pour l'installation d'un puits de forage pour l'exploitation des gaz de schiste, une perte et une fragmentation additionnelle des milieux naturels résiduels seraient occasionnées. La construction de routes et d'infrastructures nouvelles au réseau actuel en ferait tout autant. Tel que mentionné précédemment, une fois fragmentés, les milieux sont de plus en plus petits, éloignés et les effets de lisière sont plus importants. Les milieux naturels se retrouvent ainsi isolés entre eux et ne permettent plus des échanges génétiques optimaux entre les populations afin qu'ils demeurent fonctionnels. Les individus sont de plus soumis à des plus grandes pressions de prédation et peuvent éprouver des difficultés supplémentaires pour l'alimentation et la reproduction.

D'ailleurs, il a été évalué qu'en dessous de 50 % de superficie d'un territoire, les forêts ne répondent pas convenablement aux besoins des espèces. Plusieurs d'entre elles ont besoin de divers milieux afin de répondre correctement à tous leurs besoins (alimentation, repos, reproduction, hivernage, etc.) En dessous de 30%, une baisse significative de la biodiversité est notée (Environnement Canada, 2004).

Des efforts de préservation des corridors forestiers montérégiens étant déployés par les propriétaires et organismes présents dans le milieu afin de réduire les impacts de cette fragmentation, une préoccupation surgit. En effet, ces propriétaires de terrains boisés le font de façon volontaire et ces milieux ne possèdent pas nécessairement un statut protégé. Comme la superficie de milieux naturels en Montérégie est déjà sous le seuil critique du 30 %, NAQ s'inquiète d'une fragmentation supplémentaire décuplée par de multiples puits dispersés sur la région.

4.1.2 Augmentation des milieux de lisière et perte d'habitats forestiers intérieurs

Toute fragmentation d'un milieu naturel implique la création d'un effet de lisière (ou de bordure) et la réduction de la superficie de ces habitats forestiers d'intérieur. Il en découle diverses modifications de l'habitat initialement présent, soit une augmentation de la température due à la perte de couvert végétal, un changement des populations et des communautés végétales et animales, des risques d'implantation d'espèces exotiques envahissantes, une modification du régime hydrique, etc. De plus, certaines espèces animales et végétales nécessitent des habitats forestiers profonds afin de répondre à leurs besoins. Il est fréquemment observé que ces espèces fuient les zones de lisières et disparaissent des régions où les milieux ne répondent pas à leurs besoins vitaux (ombrage, protection contre le vent, etc.) (Environnement Canada 2004).

4.1.3 Menace pour la biodiversité

Ainsi, la fragmentation des milieux amène inévitablement des menaces pour la biodiversité. Sachant que la Montérégie offre des conditions favorables à une biodiversité diversifiée des efforts collectifs doivent être faits afin de préserver le patrimoine naturel et de conserver des milieux de qualité et fonctionnels. Le maintien des surfaces boisées restantes, couplées à des actions de conservation sur le territoire nous dirige vers ce but.

D'autres menaces pour la biodiversité suscitent des questionnements. Très peu d'information au sujet de l'impact de la pollution atmosphérique liée aux activités d'exploitation d'un puits sur les espèces floristiques et fauniques, du bruit causé par la machinerie et les camions et des risques inhérents à ces activités nouvelles sont connus. Les expériences des autres provinces canadiennes et de certains États américains pourraient éventuellement éclairer ces questionnements.

4.2 Impacts sur la qualité de l'environnement

NAQ se questionne ensuite sur les impacts de cette nouvelle activité sur la qualité de l'environnement, soit l'air et l'eau. La destruction des milieux réduit en effet les bénéfices et services rendus par les milieux forestiers et milieux humides décrits à la section 3 tels,

- la rétention des sols;
- la réduction de l'érosion;
- La diminution de la fréquence et de la gravité des inondations;
- le réapprovisionnement de la nappe phréatique;
- La filtration des eaux de ruissellement;
- la purification de l'air;
- le rafraîchissement de l'air;
- etc. (Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, 2010).

Ainsi, des impacts indirects de cette destruction des habitats sont appréhendés et soulèvent des préoccupations considérant la proximité de Montréal et la faible superficie forestière de la Montérégie constituant la ceinture verte.

4.3 Impacts sur le tourisme

NAQ se préoccupe aussi des impacts sur le tourisme dans la région. Voici quelques-unes de ses interrogations :

- Est-ce que les installations gazières pourraient constituer une menace aux paysages caractéristiques, culturels et historiques de la région?
- Est-ce que la fragmentation des milieux naturels pourrait rendre ces derniers moins attrayants pour les touristes?

5. RECOMMANDATIONS DE NATURE-ACTION QUÉBEC POUR L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE

Les rares milieux naturels présents sur certaines MRC du territoire montréalais (principalement celles situées dans la ceinture verte de Montréal) sont dans un état précaire. Nous avons la responsabilité collective de les protéger pour maintenir leur valeur écologique et la qualité de vie des populations présentes et futures. En tant qu'organisme dévoué à la conservation à perpétuité des milieux naturels via les acquisitions et l'intendance, Nature-Action émet les recommandations suivantes pour éviter des impacts irréversibles dus à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur les milieux naturels.

- 1) En premier lieu, la non-intervention dans tous les milieux naturels résiduels permettrait d'assurer que les activités reliées aux gaz de schiste ne soient pas des nouvelles menaces à l'intégrité et la fonctionnalité des écosystèmes de même qu'à la biodiversité qu'ils supportent. La préservation des corridors forestiers et de la ceinture verte de Montréal serait du coup assurée, maintenant les services et fonctions écologiques qu'ils remplissent auprès de la société. L'établissement d'un zonage de protection serait donc bénéfique afin d'en assurer la pérennité.
- 2) La destruction des milieux naturels engendre des coûts sociaux et environnementaux non négligeables. Malheureusement, des propriétaires terriens pourraient être davantage intéressés par les compensations financières offertes par les entreprises gazières que par la protection des milieux naturels dont ils ont la gestion. NAQ déplore qu'un gain pécuniaire passager puisse mener à une destruction de milieux naturels. Il recommande donc au MRNF d'élaborer une politique de monétarisation des bénéfices associés aux services rendus par ces écosystèmes et d'offrir une compensation financière aux propriétaires terriens qui travaillent à la préservation des milieux naturels reliés en corridors là où la forêt est sous le seuil des 30% de couvert. Cette mesure ne serait pas plus coûteuse à long terme que la restauration des milieux détruits par les activités humaines. De plus, une telle politique permettrait indirectement au MDDEP d'atteindre ses objectifs de conservation de ces milieux.

- 3) Comme les impacts réels de ces activités sur les milieux naturels sont encore méconnus, l'idéal serait la réalisation d'une étude d'impact pour chacun des projets. Étant donné qu'uniquement un certificat d'autorisation (article 22 de la LQE) doit, pour le moment être obtenu, NAQ propose la réalisation d'études plus approfondies sur tous les milieux naturels avant de débiter les activités. Ces dernières permettraient d'évaluer les impacts sur les milieux, sur la qualité de vie des populations environnantes, etc., avant même que ces conséquences ne deviennent irréversibles. Ces études permettraient une planification plus harmonieuse de l'activité avec les usages actuels et futurs du territoire. De plus, la réalisation de suivis environnementaux durant et après l'exploitation d'une station, est aussi suggérée. De cette façon, les impacts réels pourront être identifiés et quantifiés régulièrement. Toutes les informations recueillies pendant ces suivis environnementaux permettront ensuite une meilleure planification des futurs projets du même type.
- 4) L'obligation de mise en place de mesures de mitigation afin de limiter les impacts pourrait faire partie des exigences du gouvernement. Les mesures de mitigation permettent de minimiser ou de compenser les impacts négatifs d'un projet et d'en bonifier les positifs. Il est important de noter que NAQ considère les mesures de mitigation comme des actions de dernier recours. La non-intervention dans les milieux naturels, tel que suggéré au point 1 devrait être le premier objectif à viser. Toutefois, si la destruction d'une portion d'un milieu naturel est envisagée, des mesures de compensations adéquates pourraient être prédéterminées. Dans un tel cas, afin de garantir que les retombées du projet bénéficient positivement à la collectivité et aux communautés fauniques et floristiques de la Montérégie, une compensation de 5 pour 1, soit la reconstitution de 5 fois la superficie détruite, serait proposé. Aucune base scientifique ne supporte cependant ce ratio de 5 pour 1. Comme les facteurs de compensations nécessaires ne sont pas connus et suffisamment documentés, des études scientifiques en ce sens devraient être tenues préalablement à la mise en place d'un programme de compensation. La notion de zéro perte nette de surface de milieux naturels est implicite à cette approche. Le ratio donné en exemple de 5 pour 1 servant à suppléer aux difficultés de reconstitution de milieux naturels fonctionnels.
- 5) Afin de rassembler les recommandations précédentes, l'élaboration de critères et de lignes directrices claires pour l'industrie serait une bonne mesure de planification à réaliser avant toute autorisation d'exploitation. Ceci afin de protéger la valeur pérenne de ces milieux naturels et particulièrement la biodiversité impressionnante qu'ils renferment. Le gouvernement et la collectivité seraient, à ce moment, entièrement conscients des actions qui peuvent être réalisées, de celles qui doivent l'être et de celles qui ne sont pas permises. Enfin, la préservation des paysages historiques devrait faire partie de ces lignes directrices. Ils contribuent à la fierté des gens, à la qualité de vie et à l'attrait touristique de la région. Le caractère patrimonial de la rivière Richelieu ainsi que celui des Montérégiennes se doit d'être préservé.

RÉFÉRENCES

- Anielski, M. et S. Wilson. 2005. *Counting Canada's natural capital: Assessing the real value of Canada's boreal ecosystems*. Publié par L'Initiative boréale canadienne et l'Institut Pembina. 78 p.
- Canards Illimités Canada, 2006a. *Valeurs de la nature : Le lien entre l'environnement et l'économie; Fiche 10 : Forêts*. [En ligne] http://www.ducks.ca/fr/conservation/milieux_humides/pdf/nv10_for.pdf, page consultée en novembre 2010.
- Canards Illimités Canada, 2006b. *Valeurs de la nature : Le lien entre l'environnement et l'économie; Fiche 6 : Les milieux humides*. [En ligne] http://www.ducks.ca/fr/conservation/milieux_humides/pdf/nv12_for.pdf, page consultée en novembre 2010.
- Canards Illimités Canada, 2006c. *Valeurs de la nature : Le lien entre l'environnement et l'économie; Fiche 5 : La biodiversité*. [En ligne] http://www.ducks.ca/fr/conservation/milieux_humides/pdf/nv5_bio.pdf, page consultée en novembre 2010.
- COGEBY, s.d. *La lutte contre l'érosion, tout le monde y gagne!* [En ligne] <http://www.obv-yamaska.qc.ca/files/La%20lutte%20contre%20l'érosion.pdf>, page consultée en novembre 2010.
- Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ VHSL), 2010, Synthèse du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). [En ligne] http://www.crevhsl.org/files/crevhsl_org/Synth%C3%A8se%20du%20PRDIRT.pdf, page consultée en novembre 2010.
- Environnement Canada. 2004. *Quand l'habitat est-il suffisant? Cadre d'orientation pour la revalorisation de l'habitat dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs*. Deuxième édition. Environnement Canada, Downsview (Ontario). 80 p. [En ligne] www.on.ec.gc.ca/wildlife/publications-f.html, page consultée en novembre 2010.
- Lutzenhiser, M., & Netusil, N.R., 2001. *The effect of open spaces on a home's sale price*. Contemporary Economic Policy, 19(3), 291-298.
- MDDEP, 2010. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009*. [En ligne] http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/portrait02-09/index.htm, page consultée en novembre 2010.
- Olewiler, N. 2004. *La valeur du capital naturel dans les régions peuplées du Canada*. Publié par Canards Illimités Canada et Conservation de la Nature Canada, 37 p.
- SOKPOH, K, 2010. *Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 2004 et 2009*, Géomont [En ligne] <http://www.geomont.qc.ca/projets.htm>, page consultée en novembre 2010.
- Tardif, B., G. Lavoie et Y. Lachance. 2005. *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 p.